

**COMPTE RENDU  
BUREAU SYNDICAL  
Du 20 mars 2019**

**Étaient présents :**

Messieurs AUCHART Ernest, BLONDEL Michel, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DAMART Daniel, FERET Claude, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MATHISSART Michel, PLU Jean-Claude, ROSSIGNOL Françoise.

**Absents excusés / Pouvoirs :**

Messieurs DELCOUR Jean-Pierre, LETURQUE Frédéric, PARMENTIER Jean-Marc, SEROUX Michel, VAHE Daniel.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Pascal LACHAMBRE.

**Assistaient également :**

Messieurs Laurent FLAMENT, Stéphane DELABRE, Rémi DHALLUIN.

Monsieur Pascal LACHAMBRE ouvre la séance, et annonce l'ordre du jour.

— ° —

Monsieur Pascal LACHAMBRE demande si les membres du Bureau ont reçu le compte-rendu du bureau syndical du 30 janvier 2019, et demande si des corrections sont à apporter ?

Le compte-rendu est approuvé.

Avant de commencer Monsieur Pascal LACHAMBRE rappelle que lors de ce bureau il avait été évoqué le SRADDET et avions décidé d'inviter Monsieur Nicolas LEBAS, vice-président, à la Région des Hauts-de-France, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, des universités, de la vie étudiante, de l'Europe et de la planification territoriale, pour présenter le SRADDET qui, devait être proposé pour avis, selon le dernier calendrier connu, mi-février.

A ce jour, il n'y a pas eu de réponse à l'invitation, ni reçu de demande d'avis. C'est pour cela que cette question n'est pas inscrite à l'ordre du jour de ce bureau.

Monsieur Pascal LACHAMBRE informe que le bureau se décomposera en deux parties. Une première liée à la vie administrative du syndicat mixte, et une seconde consacrée au compte-rendu des avis donnés en ce début d'année.

— ° —

Monsieur Pascal LACHAMBRE passe la parole à Michel MATHISSART, 1<sup>er</sup> vice-président en charge des finances et de l'organisation des services, qui présente les données comptables et financières de clôture d'exercice 2018 et le budget primitif 2019.

## 1.1 LE BUDGET

Monsieur Michel MATHISSART remercie Monsieur Pascal LACHAMBRE et précise que les questions budgétaires seront soumises au vote lors du Comité Syndical du 3 avril 2019.

Dans un premier temps, Monsieur Michel MATHISSART présente le Compte Administratif 2018.

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il présente les résultats comptables de l'exercice. Pour 2018, la section de fonctionnement dégage un excédent de 173 171 €. Ce résultat s'ajoute à l'excédent cumulé de 2017 portant ainsi le résultat à + 463 862 €. La section d'investissement, quant à elle, présente pour l'année 2018 un déficit de 30 944 €. L'excédent cumulé est de + 94 500 €. Il faut noter la bonne santé des finances. Le réemploi des excédents sur l'exercice 2019 permettra de financer la section d'investissement sur fonds propres.

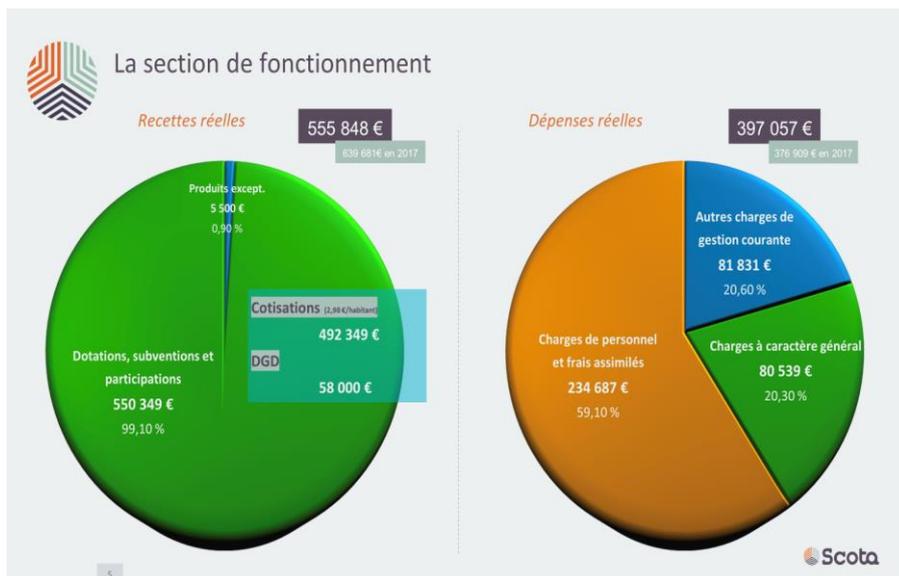


Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Résultat 2018	+ 173 171 €	Résultat 2018	- 30 944 €
Résultat de fonctionnement cumulé		Résultat d'investissement cumulé	
Excédent reporté 2017	+ 290 691 €	Excédent reporté 2017	+ 147 556 €
Résultat 2018	+ 173 171 €	Résultat 2018	- 30 944 €
		Solde Restes à réaliser	- 22 212 €
<b>RÉSULTAT</b>	<b>463 862 €</b>	<b>RÉSULTAT</b>	<b>94 500 €</b>

Scota

Monsieur Michel MATHISSART rentre dans le détail par la présentation de la section de fonctionnement.

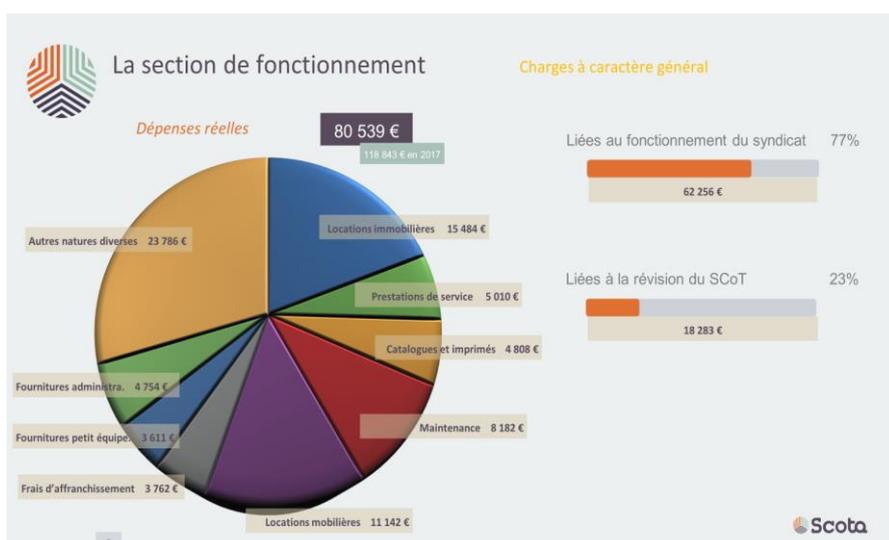
S'agissant des recettes, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 555 848 €. Elles sont notamment composées des cotisations pour 492 349 € et 58 000 € de Dotation Générale de Décentralisation. Exceptionnellement en 2018, il a été également enregistré le boni de liquidation suite à la dissolution de l'association « InterScot », pour un montant de 4 934 €.



Les dépenses réelles de fonctionnement, quant à elles, sont d'un montant total de 397 057 € et sont répartis ainsi :

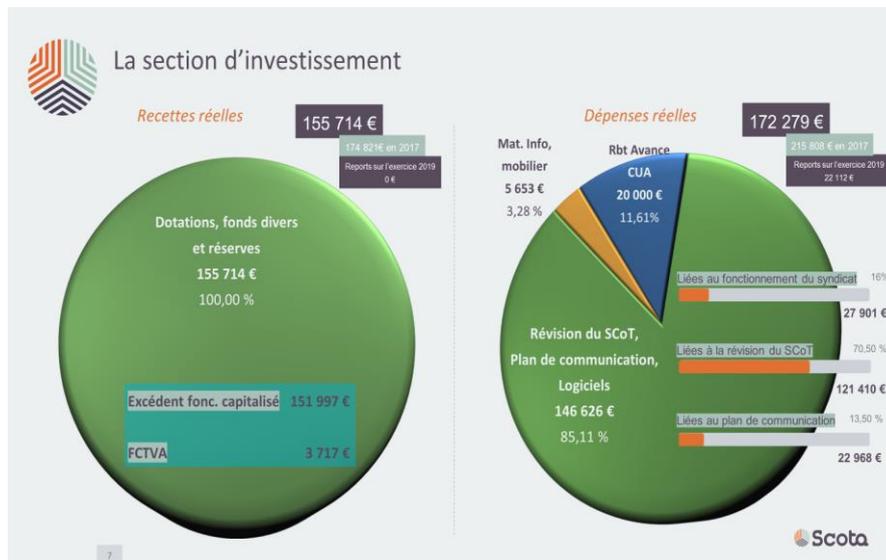
- Les charges de personnel et frais assimilés pour 234 687 €
- Les autres charges de gestion courante pour 81 831 €
- Les charges à caractère général pour 80 539 €

Un zoom est fait sur le chapitre 011. Sur le graphique ci-dessous, se trouvent les différentes répartitions des dépenses courantes. A noter que 62 256 €, soit 77 % de ces dépenses, sont liées au bon fonctionnement du Syndicat, et que 18 283 € (23 %) sont liés à la révision du SCoT. Il s'agit ici des frais liés aux impressions des documents de communication, réunions publiques, etc etc...



Monsieur Michel MATHISSART passe à la section d'investissement. Cette section est le reflet de l'exécution de la compétence du SCoT. Les recettes sont composées quasi exclusivement par l'utilisation des ressources propres à hauteur de 151 997 € sur un total de recettes de 155 714 €,

soit plus de 97 %. La différence, d'un montant de 3 717€, correspond à la perception du Fonds de Compensation de la TVA.



Ces recettes ont permis le financement des dépenses d'investissement, à hauteur de 172 279 €, comme suit :

- Les dépenses liées au fonctionnement du syndicat pour 27 901 € (16 % du total)
  - o Dont 20 000 € consacrés au remboursement de l'avance remboursable octroyée par la Communauté urbaine d'ARRAS en 2012.
  - o Dont 7 901 € en matériel informatique, mobilier et logiciels.
- Les dépenses liées à la révision du SCoT pour 121 410 € (70,50 % du total)
- Les dépenses liées au plan de communication pour 22 968 € (13,50 % du total)

Monsieur Michel MATHISSART termine la présentation du Compte Administratif 2018 par une dernière diapositive qui présente une maquette simplifiée faisant ressortir les résultats vus en amont.

Aucune question particulière n'étant posée Monsieur Michel MATHISSART, passe à la présentation du Budget Primitif 2019.

### La maquette budgétaire simplifiée

Section de fonctionnement			Section d'investissement				
Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses		
Résultat de fonctionnement reporté		Charges à caractère général	80 539	Solde d'exécution section d'Invest.	Emprunts et dettes assimilées	20 000	
Dotations et participations	550 349	Charges de personnel et frais assimilés	234 687	Dotations, fonds divers et réserve	155 714	Immobilisations incorporelles	146 626
Produits exceptionnels	5 500	Autres charges de gestion courante	81 831			Immobilisations corporelles	5 653
Opérations d'ordre	104 552	Opérations d'ordre	90 173	Opérations d'ordre	90 173	Opérations d'ordre	104 552
<b>Total</b>	<b>660 401</b>	<b>Total</b>	<b>487 230</b>	<b>Total</b>	<b>245 887</b>	<b>Total</b>	<b>276 831</b>
Excédent de fonctionnement de 173 171 €			Déficit d'investissement de 30 944 €				

Le Budget Primitif 2019 a été construit selon les orientations débattues lors du rapport d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 décembre 2018, sur quatre piliers : L'optimisation des dépenses de fonctionnement par une gestion précise du denier public ; la baisse de la cotisation qui passe de 2,85 € à 2,57 €, soit une baisse de 10 % par rapport à 2018 (2017 qui avait déjà vu la cotisation baissée de 2,98 € à 2,85 €), la poursuite des investissements en cours et l'inscription d'une étude portant sur la réalisation d'un schéma « mobilités douces » et, de l'utilisation du fonds de roulement pour les financer.

La section de fonctionnement intègre donc, dans ses recettes, la cotisation 2019 pour un montant de 444 289 € (qui intègre la baisse de 10 %, soit environ – 48 060 € par rapport à 2018). La perception d'une Dotation Générale de Décentralisation est prévue pour un montant de 30 000 €. Le solde du résultat cumulé de fonctionnement, issu de l'affectation de résultat dont le détail se trouve dans le projet de délibération n° 455, vient alimenter les recettes pour un montant de 413 862 €. Une recette d'ordre liée à la quote-part des subventions d'investissement reçues (amortissement des subventions reçues) ainsi qu'une opération de régularisation liée à l'actif pour un montant total de 17 883 €, et l'inscription d'une recette exceptionnelle d'un montant de 101 € porte à 906 135 € le total des recettes de fonctionnement.



Les dépenses de fonctionnement intègrent les charges de personnel à hauteur de 221 000 €. Pour rappel, le syndicat était composé, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de 6 agents dont 3 mis à disposition par la Communauté urbaine d'Arras dont la mise à disposition est remboursée. Sont prévus également 108 631 € d'autres charges de gestion courante, 54 997 € d'amortissements, pour finir et équilibrer la section de fonctionnement, 521 507 € de charges à caractère général, dont environ 108 000 € sont affectés à une réalisation certaine.

La section d'investissement, qui s'équilibre à hauteur de 277 276 €, traduit notamment la réalisation du SCoT et de l'étude « mobilités douces » financés à 86 % avec nos ressources propres. Les recettes d'investissement sont issues du solde d'exécution de la section d'investissement pour 116 612 € et la mobilisation de 50 000 € de l'excédent de fonctionnement capitalisé. La somme de 38 500 € correspond à la subvention accordée par la région au titre des fonds PRADET pour le schéma « mobilités douces ». Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et une recette d'ordre, les amortissements, portent à 277 276 € le total de la section.

La section d'investissement  
277 276 €

Recettes d'investissement		A RETENIR	Dépenses d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'inv...	116 612 €	<b>Révision du SCoT</b>	Révision du SCoT	62 920 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	50 000 €	Inscriptions nouvelles 43	(dont 19 920 € de reports)	
FCTVA	17 167 €	000 €	Etudes & schémas	134 000 €
Subvention d'Equipement	38 500 €	Reports = 19 920 €	(dont 2 192 € de reports)	
		<b>Etude Mobilités douces</b>	Remboursement avance remboursable	20 000 €
		77 000 € dont 38 500 € de	Matériel, mobilier, logiciel	42 473 €
		subvention Région		
Recettes d'Ordre			Dépenses d'Ordre	
Amortissements	54 997 €		Quote-part des subventions d'inv...	17 883 €

12

La mobilisation des ressources propres permet le financement de la poursuite de marchés liés à la révision du SCoT (révision, plan de communication, enquête publique) pour un total de 62 920 € (dont 19 920 € de reports). 134 000 € sont répartis selon le détail suivant : schéma « mobilités douces » - 77 000 € -, au solde du marché PPIGE - 4 808 € -, à l'inscription d'une étude, selon le respect de la prospective, non affectée pour un montant de 50 000 €, ainsi que 2 190 € de reports. Pour finir, la somme de 42 473 € est consacrée au bon fonctionnement matériel du syndicat et 20 000 € sont affectés à l'annuité 2019 de l'avance remboursable à la Communauté urbaine d'Arras. Encore deux autres exercices et la dette sera soldée (elle s'élevait à 200 000 €). Une dépense d'ordre, la quote-part des subventions perçues, d'un montant de 17 883 € clôt les inscriptions budgétaires 2019.

Une dernière diapositive présente la maquette budgétaire du Budget Primitif 2019.

La maquette budgétaire simplifiée

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
Résultat de fonctionnement reporté	413 862	Charges à caractère général	521 507	Solde d'exécution section d'Invest.	116 612	Emprunts et dettes assimilées	20 000
Dotations et participations	474 289	Charges de personnel et frais assimilés	221 000	Dotations, fonds divers et réserve	67 167	Immobilisations incorporelles (dont reports 22 222 €)	199 420
Produits exceptionnels	101	Autres charges de gestion courante	108 631	Sub. d'équip. Reçues	38 500	Immobilisations corporelles	39 973
Opérations d'ordre	17 883	Opérations d'ordre	54 997	Opérations d'ordre	54 997	Opérations d'ordre	17 883
<b>Total</b>	<b>906 135</b>	<b>Total</b>	<b>906 135</b>	<b>Total</b>	<b>277 276</b>	<b>Total</b>	<b>277 276</b>

13

La retranscription des propos cités par Monsieur Michel MATHISSART se trouvent dans les projets de délibérations numérotées de 453 à 457. Elles seront soumises au vote lors du comité syndical du 3 avril prochain. Il s'agit de la :

### **Délibération n° 453 – Approbation du Compte de Gestion 2018**

Il s'agit de statuer sur la comptabilité dressée par Madame le Receveur de la Trésorerie d'Arras Municipal. Cette comptabilité n'appelle ni observations ni réserves.

### **Délibération n° 454 – Approbation du Compte Administratif 2018**

Il s'agit de statuer sur la comptabilité dressée par l'ordonnateur. Il ne pourra pas d'ailleurs participer au vote.

### **Délibération n° 455 – Affectations de résultats 2018**

Dans la suite de la précédente délibération, il s'agit d'affecter les résultats 2018 à l'exercice 2019.

### **Délibération n° 456 – Fixation de la cotisation 2019**

Comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé en décembre 2018, et comme l'a confirmée la présentation du budget primitif 2019, la cotisation 2019 est fixée à 2,57 € par habitant. Soit une baisse de 10 % par rapport à 2018.

### **Délibération n° 457 – Budget Primitif 2019**

Monsieur Michel MATHISSART a terminé ses présentations avec les délibérations à caractère budgétaires.

Monsieur Pascal LACHAMBRE remercie Michel MATHISSART pour cette présentation claire et concise.

Monsieur Pascal LACHAMBRE demande si tous les présents votent ce budget prévisionnel et les délibérations budgétaires, aucune remarque, Monsieur Pascal LACHAMBRE propose de passer à la présentation des délibérations qui seront proposées au prochain comité syndical.

## **1.2 LES AUTRES DELIBERATIONS**

Monsieur Pascal LACHAMBRE présente les autres délibérations concernant la partie administrative.



 **PARTIE ADMINISTRATIVE**  
*Monsieur le Président*

- Délibération n° 458**  
Subvention COS 2019
- Délibération n° 459**  
Assurance statutaire
- Délibération n° 460**  
Fixation du temps de travail
- Délibération n° 461**  
Fixation des autorisations d'absences
- Délibération n° 462**  
Revalorisation de la participation financière à la mutuelle santé et à la prévoyance

15 

Monsieur Pascal LACHAMBRE précise que le Scotia, depuis 2017, date à laquelle nous, les élus des trois EPCI, ont décidé ensemble de dynamiser cet outil de prospective territoriale qu'est le Scotia, a mis en œuvre nombre de délibérations permettant au syndicat mixte d'être en cohérence avec notre volonté. Cela s'est traduit, notamment, par le recrutement d'agents. Les outils de gestion des Ressources Humaines existent déjà : la mise en place d'un Compte Épargne Temps, la participation financière de la collectivité à la mutuelle santé et la prévoyance des agents pour ne citer que deux exemples. Aujourd'hui, Monsieur Pascal LACHAMBRE propose de continuer dans cette voie et délibérer sur 5 nouvelles délibérations dont voici le détail :

#### **Délibération n° 458 – Subvention au COS 2019**

Par délibération du 13 décembre 2017 il a été instauré le principe de prestations sociales à destination des agents. Cela s'est traduit par l'adhésion à l'association du Comité des Œuvres Sociales CUA-SMAV. La participation annuelle fait l'objet d'une subvention qu'il convient de voter chaque année. Monsieur Pascal LACHAMBRE propose l'attribution d'une subvention de 531 €. Cette subvention est calculée sur la base de 1,1 % de la masse salariale (hors agents mis à disposition) de n-2.

Monsieur Pascal LACHAMBRE demande si le bureau est d'accord, pas de commentaire. La délibération sera présentée lors du prochain comité syndical.

#### **Délibération n° 459 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais**

En sa qualité d'employeur, le Scotia doit couvrir les risques liés à la maladie et aux accidents du travail. A ce jour, il est placé sous le régime de l'auto-assurance. Ce régime étant à grands risques financiers, Monsieur Pascal LACHAMBRE propose d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG62. Cette solution épargne la mise en œuvre d'un marché spécifique et permet une gestion fine et sans risques des accidents du travail et des arrêts maladie et d'assurer les agents CNRACL (titulaires) et sur la base de la rémunération brute indiciaire additionnée aux régimes indemnitaires de l'agent à, Monsieur Pascal LACHAMBRE propose :

Le décès pour un coût de	0,21 %
L'accident du travail, sans franchise, pour un coût de	0,59 %
La longue maladie et la maladie longue durée pour un coût de	1,30 %
Les absences liées à la maternité et l'adoption pour un coût de	0,47 %
La maladie ordinaire, sans franchise, pour un coût de	2,42 %
Soit une charge annuelle de 4,99 % sur la base ci-avant fixée.	

Pour l'année 2019, au prorata-temporis de sa mise en place en cours d'année, l'enveloppe prévisionnelle, qui inclut des frais fixes liés à l'adhésion, s'élève à environ 2 019 € pour les deux agents territoriaux couverts.

L'assurance couvre aussi les agents IRCANTEC (non titulaires), sur la base de la rémunération indiciaire à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire :

La maladie ordinaire, sans franchise, pour un coût de	1,47 %
Soit une charge annuelle de 1,47 % sur la base ci-avant fixée. Le Scotia n'ayant pas, à ce jour, d'agents IRCANTEC, il n'y aura pas d'engagement de dépense en 2019.	

### **Délibération n° 460 – Durée et organisation du temps de travail des agents**

Monsieur Pascal LACHAMBRE précise que cette délibération vise à instaurer un cadre réglementaire concernant la durée et l'organisation du temps de travail des agents. Le projet de délibération a été partagé en amont avec les agents concernés et a reçu un avis favorable du centre de gestion en date du 3 avril 2019.

Dans les grandes lignes, un temps de travail hebdomadaire de 38 h est instauré ainsi que 18 jours de RTT.

### **Délibération n° 461 – Fixation des autorisations d'absences**

Monsieur Pascal LACHAMBRE précise qu'il s'agit ici de la délibération n° 460, il convient de fixer les autorisations d'absences venant déroger aux règles de base en la matière.

Monsieur Pascal LACHAMBRE donne quelques exemples d'autorisations écrites dans la délibération.

Monsieur Pascal LACHAMBRE demande si le bureau est d'accord, pas de commentaire.

La délibération sera présentée lors du prochain comité syndical.

### **Délibération n° 462 – Revalorisation de la participation financière à la mutuelle santé et à la prévoyance.**

Monsieur Pascal LACHAMBRE précise que par délibération n° 412 du 13 décembre 2017, une participation au financement des contrats et règlements santé et prévoyance labellisés à hauteur de 20 € par mois et par agent a été fixé. Monsieur Pascal LACHAMBRE propose aujourd'hui de revaloriser ces aides de 5 € portant ainsi à 25 € par mois et par agent la participation à la mutuelle santé et à 25 € par mois et par agent la participation à la prévoyance.

Monsieur Pascal LACHAMBRE demande si le bureau est d'accord, pas de commentaire.

La délibération sera présentée lors du prochain comité syndical.

Les présentations de projets de délibérations terminées, Monsieur Pascal LACHAMBRE propose de passer à la suite de l'ordre du jour par la présentation des différents avis qui ont été rendus au cours du premier trimestre 2019.

Monsieur Pascal LACHAMBRE passe la parole à Pierre COLLE qui présente les comptes rendus des avis d'accompagnement des projets de nos territoires.

## II. COMPTE RENDU DES AVIS

### 2.1 COMPTE RENDU DES AVIS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRE

➔ **Demande de dérogation à l'article L.142-5 du code de l'urbanisme pour la création d'un équipement cinématographique sur la commune de Bapaume - Avis du 21 janvier 2019**



La Communauté de Communes du Sud-Artois a informé le ScotA de la mise en œuvre d'une procédure de Déclaration de Projet entraînant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bapaume, afin de permettre la réalisation d'un équipement cinématographique. Compte-tenu du fait que l'intercommunalité n'est actuellement pas couverte par le SCoT de la Région d'Arras approuvé en 2012 et modifié en 2014, cette dernière demande une dérogation à l'article L.142-5 du code de l'urbanisme, relatif à l'urbanisation limitée.

Une étude de marché sur le potentiel cinématographique sur la commune de Bapaume a démontré le potentiel d'un tel projet étant donné que la Communauté de communes du Sud-Artois est en situation de désert cinématographique sur son territoire.

Le site envisagé se trouve en cœur de ville à proximité de la mairie et de la place centrale. Le projet occupera une superficie de 5 500 m<sup>2</sup> sur une superficie totale de 10 645 m<sup>2</sup>. Une réflexion globale est menée pour permettre en partie de « renaturer » le site, de modifier le parking pour permettre une infiltration des eaux à la parcelle et d'intégrer le cinéma dans une logique de continuité écologique et paysagère.

Une partie du projet se trouve en zone naturelle, du fait de la présence du Donjon, un grand parc arboré sur le lieu de l'ancienne citadelle de la ville. Mais, il convient de préciser que cette zone identifiée pour le projet est entourée d'espaces urbains, que le parking y étant accolé est l'emplacement du futur projet. On constate donc une coupure

dans l'urbanisation entre la zone dense du centre-ville et la zone de faubourg à l'axe partant vers Péronne.

Le projet se voit donc classé en zone UC dans un sous-secteur UCa qui est destiné à recevoir des équipements de loisirs.

La commune de BAPAUME est identifiée comme pôle pivot au SCoT arrêté au 12 décembre 2018. Cet équipement va rayonner sur l'ensemble du territoire de la CCSA et renforcer son attractivité, préserver son dynamisme.

Monsieur Jean-Jacques COTTEL prend la parole et précise que le projet est intéressant pour la ville et le territoire. Une enquête a été faite en terme de besoins cinématographiques auprès du public dans une zone qui compte entre 40 et 45 000 habitants et il n'y a pas de cinémas. Jean-Jacques COTTEL précise que Christian CARION, réalisateur, s'investit sur le projet ainsi que Laurent CAUWET qui a été primé plusieurs fois pour l'animation du cinéma de Saint Pol, « le projet est solide ». Jean-Jacques COTTEL précise avoir cherché plusieurs endroits dans la ville pour ne pas être déconnecté et même être au cœur de ville, il semble intéressant d'être là notamment avec le parking déjà existant notamment la place Abel Quidet (ancien marché aux chevaux) : place très grande, servant de parking public qui pourrait servir à ce cinéma. A noter qu'il a été constaté que c'est un secteur classé en zone naturelle ce qui peut paraître surprenant car c'est un parking, il faut transformer cette zone naturelle en zone constructible pour un équipement et prendre cette dérogation avec l'accord du Scota ; il a demandé parallèlement, à cela, une étude au Conseil Architecture Urbanisme Environnement pour redistribuer la place (une aire pour camping-car et zone de jeux pour enfants).

Monsieur Pascal LACHAMBRE remercie Monsieur Jean-Jacques COTTEL pour son intervention et précise qu'il a donné un avis favorable à la demande.

Sur proposition de Pierre COLLE, le Président émet un avis favorable

➔ **PA n° 062 099 19 00001 Aménagement de la zone BOREAL PARC 2** Avis du 21 février 2019

**Compte rendu** des Avis d'accompagnement des projets de nos territoires  
Monsieur Pierre COLLE

Avis favorable  
du 21 février 2019

Commune de BEAURAINS

Demande d'avis sur le PA N° 062 099 19 00001 – Aménagement de la zone BOREAL PARC 2

Vue aérienne du projet

Commune de Beaurains (Plan sans Echelle)  
Vie Adrienne (2)

Blocs-Logis

Zone d'activité Les Longs-Champs

Église

Présentation du projet

Scota

La Communauté urbaine d'Arras a transmis pour avis le Permis d'Aménager (PA) n° 062 099 19 00001 concernant l'aménagement de la zone BOREAL PARC 2 sur la commune de BEAURAINS.

Le projet occupe une superficie de 66 790 m<sup>2</sup>. Sa proximité avec ARRAS et sa localisation sur sa voie du contournement offre à Beaurains un fort potentiel économique que l'aménagement de la zone Boréal Parc 2 a pour objectif d'exploiter.

Le PA présente 2 îlots qui pourront être divisés en un maximum de 40 parcelles avec viabilisation des terrains et la création d'une voie de desserte et son raccordement à la voirie existante.

Le projet se situe dans la ZACOM BOREAL-BEAURAINS repérée au SCoT comme l'une des trois ZACOM identifiées où le grand commerce a vocation à s'implanter préférentiellement.

Monsieur Pierre COLLE précise que sur sa proposition, le Président a émis un avis favorable.

**→ PA n° 062 753 19 00006 concernant la création d'un lotissement en 7 lots maximum sur la commune de Saint-Laurent-Blangy Avis du 21 février 2019**

 **Compte rendu des Avis d'accompagnement des projets de nos territoires**  
*Monsieur Pierre COLLE*

Avis favorable  
du 21 février 2019

**Commune de SAINT-LAURENT-BLANGY**

Demande d'avis sur le PA N° 062 753 19 00006 – Création d'un lotissement de 7 lots maximum

Plan de situation  Vue aérienne du projet 

La Communauté urbaine d'Arras a transmis pour avis le permis d'aménager (PA) n° 062 753 19 00006 concernant un lotissement de 7 lots maximum ayant pour objet la création d'une voirie en double sens de 17 mètres d'emprise, d'un giratoire et de la viabilisation des parcelles.

Ce projet s'étend sur une superficie de 28 569 m<sup>2</sup> et s'intègre à plusieurs opérations d'aménagement notamment à la ZAC d'Actiparc le jouxtant. Il disposera d'un accès sur la rue Cominos, dans le secteur Actiparc.

Au regard du SCoT, ce projet est adapté.

Monsieur Pierre COLLE précise que sur sa proposition, le Président a émis un avis favorable.

## 2.2 COMPTE RENDU DES AVIS PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Monsieur Pascal LACHAMBRE remercie Pierre COLLE, et passe au compte rendu des avis donnés en qualité de Personnes Publiques Associées.

Monsieur Pascal LACHAMBRE donne successivement la parole à Monsieur Pierre COLLE pour le PLUi, à Jean-Pierre DELCOURT pour le PLH et à Françoise ROSSIGNOL pour le PDU.

### → Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du 11 mars 2019



La Communauté urbaine d'Arras a transmis pour avis l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur le territoire de 39 communes (périmètre antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

Il est à noter qu'un PLUi à l'échelle des 6 nouvelles communes ayant rejoint la CUA au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Basseux, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Sainte-Rictrude, Ficheux,

Compte-rendu Bureau syndical du 20/03/2019

Ransart, Rivière) est en cours d'élaboration (arrêt prévu en avril 2019) et que la révision du PLU sur la commune de Roeux a été prescrite avant son intégration à la CUA au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) répond aux obligations législatives afin d'inciter les intercommunalités compétentes en matière de document d'urbanisme à élaborer des PLUi couvrant l'intégralité de leur territoire pour construire un véritable projet de territoire partagé et répondre aux grands enjeux urbains.

Il s'agit aussi de mutualiser les moyens et de répondre aux défis communs à l'échelle de la CUA car au 31 décembre 2016, le territoire comptait 30 PLU, 5 POS, 3 cartes communales, une seule commune n'était pas couverte par un document d'urbanisme d'où l'intérêt de cette procédure.

Le PLUi vise donc à simplifier les règles, à trouver une harmonisation entre l'ensemble des règlements des différentes communes, à rechercher une continuité de traitement sur des questions transversales comme la Trame Verte et Bleue, la valorisation du Val de Scarpe ou la prise en compte des nuisances et risques, par exemple.

Le PLUi se compose d'un rapport de présentation, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), d'un règlement d'urbanisme, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) déclinées à différentes échelles et à différents niveaux de détails (une OAP Trame Verte et Bleue, 39 OAP communales, des OAP sectorielles...) et des annexes (Servitudes d'Utilité Publique, informations et obligations diverses, schémas et notices des réseaux d'eau et d'assainissement...).

Cinq grands axes sont développés à travers le PADD :

- Axe 1 : une économie à haute valeur humaine ajoutée profitable aux habitants du territoire  
Objectif de création de 9 000 à 11 000 emplois  
200 ha d'extension prévus autour du pôle économique régionale Est  
50 ha dans les zones économiques d'intérêt communautaire situées majoritairement autour des rocares...
- Axe 2 : un cadre de vie privilégié, un environnement naturel et un patrimoine historique à préserver  
Transition écologique : énergies renouvelables, mobilités alternative, activités d'inspiration Rev 3...  
Densité des activités : 20 emplois / ha et 16 à 40 logements en fonction de la commune
- Axe 3 : une attractivité résidentielle renforcée garante des grands équilibres socio-économiques et du positionnement compétitif du territoire  
Nécessité de déployer entre 8 500 et 10 000 logements neufs et attractifs, soit 550 à 600 logements par an conformément au PLH.
- Axe 4 : un très haut niveau de service à la population facilitateur de déplacements et de vie quotidienne  
Garantir un très haut niveau de service à la population qui nécessite de conserver le niveau actuel d'équipement du territoire et donc d'anticiper l'arrivée de nouvelles populations ou le vieillissement de certains équipements. 20 ha sont mobilisés en extension.

- Axe 5 : une responsabilité sociétale exigeante : lien social et solidarités au service du bien vivre ensemble  
Composantes rurales et urbaines du territoire sont complémentaires.  
Objectifs de mixité sociale

Pour conclure, la surface totale dédiée aux extensions urbaines sur l'espace agricole et naturel a pu être limité à un total de 420 ha se répartissant comme suit :

- 150 ha dédiées aux extensions à vocation résidentielle ;
- 250 ha sont dédiés aux extensions à vocation économique ;
- 20 ha sont dédiés aux extensions à vocations de loisirs et d'équipement.

Monsieur Pascal LACHAMBRE signale que c'est Monsieur Frédéric LETURQUE qui a repris la compétence en charge et qui a fait cette demande, il précise que la semaine précédente avait lieu la CDEPENAF et qu'un avis favorable a été émis sur le PLUI ainsi que la révision du SCoT.

Monsieur Pierre COLLE précise que sur sa proposition, le Président a émis un avis favorable.

Monsieur Pascal LACHAMBRE remercie Pierre COLLE et passe la parole à Michel MATHISSART (en remplacement de Jean-Pierre DELCOUR) pour le compte-rendu de l'avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH).

### ➔ Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) du 5 mars 2019

Monsieur Michel MATHISSART informe que la Communauté urbaine d'Arras a transmis pour avis l'arrêt de Projet du Programme Local de l'Habitat communautaire (2019-2025) dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA).

Pour rappel, la révision du PLH a été engagée le 22 juin 2017 afin d'étendre le PLH aux 7 communes qui ont rejoint la CUA au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de le mettre en cohérence avec les nouvelles dispositions du SCoT de l'Arrageois et du PLUi de la CUA qui sont tous deux arrêtés aujourd'hui.

Le PLH est élaboré pour la période 2019-2025 et définit, pour 6 ans, les objectifs et les principes à développer pour répondre aux ambitions de développement du territoire et aux besoins de la population.

Ce projet de PLH s'inscrit dans la pleine continuité de la dynamique Habitat déjà impulsée par le PLH en vigueur en intégrant les nouveaux enjeux de développement :

- Le contrat de transition écologique,
- La reconquête des logements vacants en dessus de commerces, des dents creuses et des friches habitat (urbaines et rurales), les copropriétés fragiles dégradées,
- La prise en compte du vieillissement dans le parcours résidentiel des ménages,
- Les mixités sociales et fonctionnelles,
- L'adossement d'une stratégie Habitat à celle du développement économique pour favoriser le rapprochement domicile – travail et l'ancrage des salariés.

Le scénario retenu mise sur la mise en œuvre concertée et négociée des objectifs de mixité sociale par les communes à l'exception de celles soumises à obligations SRU.

Le PLH comprend un diagnostic, un document d'orientation ainsi qu'un programme d'actions territoriales et thématiques. Ce dernier se décline en 7 orientations et 20 fiches actions ainsi que 46 fiches actions communales.

Le PLH s'avère compatible avec les objectifs du SCoT et notamment sur l'objectif de production de 672 logements par an (voir diaporama).

 **Compte rendu** des Avis Personnes Publiques Associées  
Monsieur Jean-Pierre DELCOUR

Avis favorable  
du 5 mars 2019

**Communauté urbaine d'Arras**  
Demande d'avis sur Programme Local de l'Habitat (PLH)

Objectif de compatibilité avec le SCoT : répartition territoriale des 672 logements par an

	Répartition de la construction neuve de logements fixée dans le SCoT	Répartition de l'objectif fixé dans le PLH de produire 672 logements neufs par an	
		Sur les 6 ans du PLH	En moyenne annuelle
Arras	83 %	1 512	252
Communes urbaines		1 548	258
Pôles ruraux		276	46
Communes rurales	17 %	696	116
<b>Total CUA</b>	<b>100 %</b>	<b>4 032</b>	<b>672</b>



Monsieur Michel MATHISSART informe le Bureau que sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre DELCOUR, le Président a émis un avis favorable.

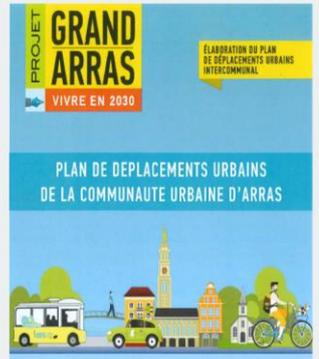
Monsieur Pascal LACHAMBRE remercie Michel MATHISSART, et passe la parole à Françoise ROSSIGNOL pour présenter l'avis PDU.

➔ **Avis sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU) du 11 mars 2019**

 **Compte rendu** des Avis Personnes Publiques Associées  
Madame Françoise ROSSIGNOL

Avis favorable  
du 11 mars 2019

**Communauté urbaine d'Arras**  
Demande d'avis sur Plan de Déplacement Urbains (PDU)



PROJET **GRAND ARRAS**  
VIVRE EN 2030  
ELABORATION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS INTERCOMMUNAL  
PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS



Madame Françoise ROSSIGNOL informe le Bureau que la Communauté urbaine d'Arras a transmis pour avis l'arrêt de projet du Plan de Déplacements Urbains dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA).

Le projet de PDU s'inscrit correctement dans les orientations du PADD du SCoT arrêté. SCoT et PDU prônent ainsi le déploiement des moyens de mobilité alternatifs, au profit à la fois d'une irrigation interne de qualité (pour les activités économiques, le déploiement des mobilités durables et des services résidentiels de demain), et d'une accessibilité régionale renforcée.

Le PDU tout comme le SCoT inscrit un certain nombre de projets d'infrastructures : Réseau express Lille / Arras / Amiens, gare Européenne, contournement complet d'Arras.

Le PDU prône des démarches de promotion et de lisibilité pour rendre plus attractif les modes de transports alternatifs à l'automobile.

De plus à travers les fiches d'actions, la CUA s'inscrit comme territoire cyclo-touristique et comme une agglomération apaisée ce qui donne tout son sens à l'étude du Scot portant sur le schéma global des itinéraires de randonnées pédestre, VTT et cyclo sur le territoire du Scot qui sera décliné de manière opérationnelle pour chaque EPCI.

Madame Françoise ROSSIGNOL informe que sur sa proposition, le Président a émis un avis favorable.

Monsieur Pascal LACHAMBRE tient à dire que pour ces dossiers la C.U.A. est soumise au respect du SCoT et du SRADDET.

Monsieur Pascal LACHAMBRE précise que l'ordre du jour est terminé.  
Ordre du jour dense qui démontre bien que le Scot travaille ardemment pour les territoires.

Monsieur Pascal LACHAMBRE passe à l'agenda.

### III. DATES A RETENIR

#### Instances légales :

- Mercredi 3 avril 2019 – 18h00 – **Comité Syndical**
  - Administratif : CDG 2018, CA 2018, BP 2019, diverses délibérations
- Mercredi 5 juin 2019 – 18h00 – **Bureau Syndical**
  - Révision du SCoT : Retour de la commission d'enquête
- Mercredi 26 juin 2018 – 18h00 – **Comité Syndical**
  - Révision du SCoT : APPROBATION du SCoT

#### Mobilités douces :

- Jeudi 21 mars – **Ateliers Élus**
  - Élus de la CCCA : 9h30 à 11h30 – Salle de conseil du siège
  - Élus de la CCSA : 14h30 à 16h30 – Salle de conseil de la mairie de Bapaume
- Mardi 26 mars – **Ateliers Élus**
  - Élus de la CUA : 9h30 à 11h30 – Salle 303 de la CUA
- Jeudi 16 mai - **Séminaire**
  - Élus du Scota : 14h00 à 16h00 – Siège de la CCCA  
Construction du volet prospectif et proposition de scenarii

### IV. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pascal LACHAMBRE informe le Bureau que le Scota a reçu un courrier de la ville d'Arras au sujet de « Cœur de Ville ».

#### **Démarche « Cœur de Ville »**

Il précise que le Scota s'est engagé, avec la Communauté urbaine d'Arras et la ville d'Arras, dans une démarche partenariale visant à définir et développer une stratégie de requalification commerciale du centre-ville d'Arras.

Cette collaboration s'est formalisée sur trois axes prioritaires :

- Une étude sur l'architecture commerciale basée sur l'attractivité du centre-ville et son positionnement comme zone commerciale priorité (*le scota n'y avait pas participé financièrement*)

- Le partage d'une réflexion sur l'évolution de la stratégie d'aménagement commercial aussi bien à l'échelle communautaire que celle du ScotA, axé sur la présentation du tissu commercial de proximité.
- Le développement du Projet de Territoire « Arras Cœur de Ville objectif 2030 ».

Les résultats encourageants attestent de la pertinence de cette démarche volontariste.

Aujourd'hui il est envisagé de lancer un programme d'études visant à quantifier les flux de clientèle et qualifier les profils du visiteur du centre-ville d'Arras pour ensuite analyser les comportements d'achat afin d'identifier précisément les types de commerces et services attendus. Le coût prévisionnel de cette étude s'élève à 45 000 €.

Monsieur Pascal LACHAMBRE informe le Bureau que la ville d'Arras sollicite le soutien et l'accompagnement financier du ScotA à hauteur de 15 000 €, le solde étant réparti à part identique entre la Communauté urbaine d'Arras et la ville d'Arras.

Au regard de l'intérêt que représente cette démarche pour l'ensemble du territoire, permettant d'appréhender le développement commercial à une large échelle, Pascal LACHAMBRE propose de répondre favorablement à la demande ».

Le Bureau valide la demande.

Monsieur Jean-Jacques COTTEL précise que la Communauté de communes du Sud Artois instruit également un dossier « bourg-centre » auprès de la Région. Et que si le besoin s'en faisait ressentir il demanderait au ScotA une participation financière en adéquation avec le projet. Monsieur Pascal LACHAMBRE répond favorablement à l'intervention car effectivement le ScotA a inscrit le cœur de ville et les centres bourgs dans ces axes de développement prioritaires.

### **Stagiaires**

Monsieur Pascal LACHAMBRE enchaîne sur une autre information qui concerne le recrutement de deux étudiants-stagiaires (*rémunérés = 550 €/mois net exonéré de charge*). Ils auront pour mission d'apporter, pour le premier, un soutien à l'étude mobilités douces, et pour le second, un soutien aux traitements des données SIG ainsi que de porter un soutien aux réflexions menées sur les indicateurs de SCoT à mettre en œuvre suite à l'approbation de notre projet.

Monsieur Pascal LACHAMBRE demande s'il y a d'autres questions, sans réponse particulière Monsieur Pascal LACHAMBRE lève la séance.